

PROJET EDUCATIF LOCAL

Accueil de
Loisirs
Sans
Hébergement

Accueil
Périscolaire

Espace
Jeunes

Mairie de Baden
3 place Weilheim
56870 BADEN

Espace Enfance
19 rue Dieudonné Costes
56870 BADEN

Espace Jeunes
Rue Lann Vihan
56870 BADEN

SOMMAIRE

I – PREAMBULE

II – L'ORIENTATION EDUCATIVE DE LA COMMUNE

- A- Les objectifs généraux
- B- Les objectifs spécifiques

IV – LE PUBLIC VISES ET LA MISE EN ŒUVRE

- A- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- B- L'Accueil Périscolaire
- C- L'Espace Jeunes
- D- Le territoire d'action

V – L' ORGANISATION LOCALE

- A- Les élus
- B- Le fonctionnement du pôle

VI – LES TYPES D' ACTIONS

- A- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- B- L'Accueil Périscolaire
- C- L'Espace Jeunes

VII – LES PARTENAIRES

- A- Partenaires Institutionnels
- B- Partenaires financiers
- C- Les autres partenaires

I – PREAMBULE

Ce projet éducatif local est élaboré selon les instructions ministérielles numéro 98-144 du 9 Juillet 1998 et du numéro 98-119 du 25 Octobre 2000.

L'espace enfance à Baden a ouvert ses portes en 2008. La construction du bâtiment (regroupant le multi accueil, le RIPAM, le LAEP, l'ALSH et le temps périscolaire) démontre une volonté municipale de développer et d'enrichir le temps d'apprentissage, de découverte et de jeux des enfants. Afin de mener une politique éducative de qualité, la construction d'un Projet Educatif Local, **en direction des enfants et des jeunes âgés de 2 à 18 ans, habitant et/ou scolarisés à Baden et de leurs familles**, a vu le jour. Il vise à enrichir le parcours éducatif des enfants et des jeunes, et à développer le vivre ensemble sur le territoire, **par une diversité et une richesse, qui sont essentielles au développement, à l'épanouissement et à l'émancipation.**

Ce projet repose sur des objectifs fixés par un travail réalisé avec les élus communaux. Ces objectifs sont détaillés ci-après.

II – L'ORIENTATION EDUCATIVE DE LA COMMUNE

A- Les objectifs généraux

- **Equilibrer et enrichir les temps de loisirs des enfants et des jeunes, et les rendre complémentaires du temps scolaire.**
- **Réduire les inégalités (géographiques et socio-économiques) dans l'utilisation du temps libre et l'accès aux loisirs.**
- **Développer la personnalité des enfants et des jeunes, leur sensibilité, leur curiosité, leur créativité pour un mieux être individuel et collectif.**
- **Développer les relations entre les différents publics qu'ils soient parents, enfants, jeunes ou habitants de la commune.**

B- Les objectifs spécifiques

- Equilibrer et enrichir les temps de loisirs des enfants et des jeunes, et les rendre complémentaires du temps scolaire.
 - *Apprendre à vivre ensemble*
 - *Favoriser les échanges autour de la jeunesse et de l'enfance*
 - *Impliquer et faire participer à la vie locale*
 - *Participer à l'éducation de l'enfant sur le plan nutritionnel ainsi que sur l'hygiène de vie*
 - *Partenariat avec les écoles (continuité éducative)*
 - *Surveillance des devoirs*

- Réduire les inégalités (géographiques et socio-économiques) dans l'utilisation du temps libre et l'accès aux loisirs.
 - *Veiller à l'intégration de tous les enfants*
 - *Développer les activités sportives et culturelles ainsi que faciliter l'accès à la culture artistique, scientifique, numérique et littéraire*
 - *Faciliter la pratique d'activités auprès des associations, par la mise en place de navette*
 - *Favoriser l'accès aux activités du pôle Education Jeunesse sur le plan de la mobilité*

- Développer la personnalité des enfants et des jeunes, leur sensibilité, leur curiosité, leur créativité pour un mieux être individuel et collectif.
 - *Développer la curiosité de l'enfant et son épanouissement*
 - *Favoriser l'autonomie et responsabiliser l'enfant*
 - *Permettre à l'enfant de s'exprimer, de participer à la vie de groupe*
 - *Sensibiliser à la nature et à la protection de l'environnement*
 - *Respecter le rythme des enfants (besoins psychologiques et physiologiques)*

- *Assurer la sécurité physique et affective des enfants*
 - *Eduquer à la sécurité par l'estimation des risques et la connaissance de ses capacités*
- Développer les relations entre les différents publics qu'ils soient parents, enfants, jeunes ou habitants de la commune.
- *Développer les liens et les projets intergénérationnels*
 - *Encourager les jeunes à être acteur de leur projet*
 - *Contribuer à l'échange avec les familles, les élus et les associations*

IV – LE PUBLIC VISES ET LA MISE EN ŒUVRE

A- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement reçoit les enfants **dès 2 ans (dès leur scolarisation) et jusqu'à 11 ans**. Il est ouvert les mercredis en période scolaire et tous les jours (sauf week-end et jours fériés) pendant les vacances scolaires. Le service est également fermé une semaine durant les vacances de Noël. Les enfants scolarisés ou non sur la commune, et fréquentant une école publique ou privée, sont accueillis à l'Espace Enfance situé 19 rue Dieudonné Costes.

B- L'Accueil Périscolaire

L'Accueil Périscolaire reçoit les enfants scolarisés à l'école publique Joseph LE BRIX. Il est ouvert tous les jours en période scolaire (sauf mercredi, week-end et jours fériés). Les enfants sont accueillis à l'Espace Enfance situé 19 rue Dieudonné Costes.

C- L'Espace Jeunes

L'Espace Jeunes reçoit les jeunes **de 11 à 18 ans**. Il est ouvert les mercredis après-midis, vendredis soir et samedis après-midis en période scolaire et tous

les jours (sauf week-end et jours fériés) pendant les vacances scolaires. Le service est également fermé une semaine durant les vacances de Noël.

Tous les jeunes sont autorisés à fréquenter l'Espace Jeunes qu'importe l'établissement scolaire côtoyé. Ils sont accueillis à l'Espace Jeunes situé rue Lann Vihan.

D- Le territoire d'action

A l'ALSH et l'Espace Jeunes de Baden, peu importe la commune de résidence, tous les enfants sont accueillis dans les services, néanmoins, une priorité au niveau des inscriptions est donnée aux enfants de Baden et Larmor Baden. L'ouverture des inscriptions pour les extérieurs à Baden et Larmor Baden, est possible quelque temps après l'ouverture au Badennois et Larmorien.

Depuis 2008, une convention a été signée entre Baden et Larmor Baden auprès de la CAF du Morbihan, afin de proposer les services relatifs à l'enfance et la jeunesse de la commune de Baden, aux résidents de Larmor-Baden.

V – L'ORGANISATION LOCALE

A- Les élus

La commission vie associative, jeunesse et périscolaire composée d'élus municipaux, auxquels les professionnels sont associés, se réunit régulièrement au cours de l'année afin d'aborder les thématiques liées à l'enfance jeunesse.

B- Le fonctionnement du pôle

Le pôle Education jeunesse est constitué de :

- 1 Responsable du pôle Education Jeunesse - Il est en charge de l'application de la politique enfance jeunesse sur les structures ALSH et Espace jeunes. Il coordonne les actions menées dans les services. Il est référent du personnel ATSEM sur l'école publique de la commune.

- 1 directeur de l'ALSH (2-11 ans) - Il est référent des animateurs et s'assure du respect des projets éducatif et pédagogique de la structure. Il est placé sous l'autorité du responsable de pôle.
- 1 directeur de l'Espace Jeunes (11-18 ans) - Il est référent des animateurs et s'assure du respect des projets éducatif et pédagogique de la structure. Il est placé sous l'autorité du responsable de pôle.
- 1 directeur adjoint à l'ALSH et 1 directeur adjoint à l'Espace Jeunes - Ils assurent le suivi de la direction en cas d'absence des directeurs en place. Ils assurent également le rôle d'animateur au sein des services. Ils sont garants de la sécurité morale et affective des jeunes et des enfants.
- 3 animateurs permanents au pôle - Ils assurent le rôle d'animateur au sein des services. Ils sont garants de la sécurité morale et affective des jeunes et des enfants.
- Du personnel de renfort temporaire - Ils assurent, sur un temps défini, le rôle d'animateur au sein des services. Leurs missions sont similaires aux animateurs permanents.
- 4 ATSEM à l'école publique - Ils assurent un rôle d'aide auprès des instituteurs maternelle de l'école publique. Ils occupent également la fonction d'agent de service de l'école sur les temps périscolaire.

VI – LES TYPES D' ACTIONS

A- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Pour l'ALSH, il est mis en place des projets visant à développer des actions éducatives de qualité en faveur des enfants sur les temps de loisirs. L'équipe d'animation, dans sa globalité, s'attache à développer, enrichir, divertir et faire connaître aux enfants, le monde qui nous entoure.

Pour cela, il va être développé tout au long des périodes des sensibilisations au monde actuel, tel que :

- L'écologie
- L'économie
- La découverte du patrimoine local
- La découverte du monde
- ...

B- L'Accueil Périscolaire

Pour le périscolaire, il est mis en place des projets visant à enrichir les temps éducatifs des enfants, dans un court laps de temps et plus ou moins régulier. Ces temps permettent à l'enfant de participer à des actions différentes de celles proposées pendant les temps d'ALSH. Il y a plus de liberté d'action sur ceux-ci.

C- L'Espace Jeunes

Pour l'Espace Jeunes, il est mis en place des projets visant à développer des actions éducatives de qualité en faveur des jeunes sur les temps de loisirs. L'équipe d'animation, s'attache à développer, enrichir, divertir et faire connaître aux jeunes, le monde qui nous entoure.

Pour cela, il va être développé tout au long des périodes des sensibilisations au monde actuel, tel que :

- L'écologie
- L'économie
- La découverte du patrimoine local
- Les préventions diverses pour les adolescents
- Les échanges avec les jeunes d'autres communes
- ...

VII – LES PARTENAIRES

A- Partenaires Institutionnels

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
- Collectivités territoriales (Baden et Larmor-Baden)
- Protection Maternelle et Infantile (PMI)

B- Partenaires financiers

- Collectivités territoriales (Baden et Larmor-Baden)
- Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Conseil Départemental du Morbihan

C- Les autres partenaires

- Les directeurs des écoles primaires du territoire
- Les associations locales
- Les familles
- Les services municipaux de la commune de Baden :
 - Médiathèque
 - Service technique
 - Service des mouillages
 - Service administratif
 - Service restauration scolaire